



Apport pour achat terrain puis divorce

Par **loulo45**, le **15/05/2015** à **19:19**

Bonjour

Nous avons achete un terrain en 1997 avec ma compagne afin d y faire construire. Nous avons apporte chacun un apport specifie par acte notarie.Nous nous sommes maries en 1998. En 2009 nous avons vendu cette maison en degageant une plus value afin d en faire construire une nouvelle.

Nous avons donc fait construire de nouveau en 2009.

Aujourd'hui nous sommes en instance de divorce et avons vendu notre maison avec une moins value importante.

Ma question est de savoir ce que devient l apport initial de chacun en 1997 ?

Merci pour votre reponse.